

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 1.3

Âges et durées : le tableau de toute une vie

À quel âge entre-t-on à l'école ? Combien dure un CFC, une maturité professionnelle, un bachelor ? Et quels âges comptent pour les assurances sociales et le droit du…

TransparenceRH

4 ans au 31.7	8 + 3	2 / 3 ou 4	180
entrée à l'école	années primaire et secondaire I	ans : AFP / CFC	crédits pour un bachelor



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'élève est scolarisé dès l'âge de 4 ans révolus, le jour de référence étant le 31 juillet (art. 5 al. 1 HarmoS).



LA RÈGLE

À retenir

Formation professionnelle initiale : **2 à 4 ans** ; AFP en deux ans, CFC en trois ou quatre ans (art. 17 LFPr), durée écourtée ou prolongée selon les besoins (art. 18 LFPr).



LA RÈGLE

La règle clé

Enfant né le 31 juillet 2022 : 4 ans révolus le jour de référence : scolarisé à la rentrée 2026 (HarmoS 5 al. 1)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Quatre ans au 31 juillet pour l'école, quinze pour travailler, dix-sept pour l'AVS, vingt-cinq pour l'allocation. »



LE PIÈGE

Le piège

Additionner les durées sans regarder les conditions d'admission. Un bachelier du gymnase n'entre pas directement en haute école spécialisée : il lui faut une année d'expérience du monde du travail (art. 25 LEHE), qui allonge son parcours d'un an.



LA BASE LÉGALE

Les références

HarmoS art. 5 et 6 ; LFPr art. 17, 18, 29 ; ORM art. 7 ; OMPr art. 13 ; ordonnance du Conseil des hautes écoles art. 3 et 4 ; LTr art. 30.



Le cas express

Né le 15 août 2022 : rentrée scolaire ?

> ✓ **Août 2027** Pas 4 ans révolus au 31 juillet 2026 (art. 5 HarmoS).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Partir de l'âge de sortie de l'école.
- ☐ Additionner les durées réglementaires.
- ☐ Ajouter les années de pratique exigées.
- ☐ Vérifier les conditions d'admission.
- ☐ Repérer les âges sociaux (17, 18, 20, 25 ans).

Base légale : HarmoS art. 5 et 6 ; LFPr art. 17, 18, 29 ; ORM art. 7 ; OMPr art. 13 ; ordonnance du Conseil des hautes écoles art. 3 et 4 ; LTr art. 30.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-ages-durees.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.